

---

## Comité hygiène, santé et sécurité au travail académique

En visioconférence, le 27 mai 2020

### Déclaration FORCE OUVRIÈRE

Madame la Présidente,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité,

Chaque jour qui passe met un peu plus en évidence que la crise du COVID-19 devient prétexte à poursuivre et amplifier les contre-réformes engagées à l'encontre de l'école publique et ses personnels.

Comme l'indique la confédération FO dans sa dernière déclaration, « *les conditions de la reprise de l'école amènent à s'interroger quant au sens et à l'efficacité pédagogique, et à son impact sur des enfants en bas âges.* ».

Alors que les personnels ont fait face, dans des conditions très difficiles, à l'accueil des enfants de soignants, à la continuité pédagogique, sans jamais compter leur temps parfois jusqu'à l'épuisement comme vient encore de le montrer le décès de notre collègue directeur d'école dans le Var, les déclarations ministérielles et les projets de loi qui florissent inquiètent et indignent :

- x Les conditions de versement de la prime COVID, au-delà du fait qu'elle ne correspond pas à la revalorisation salariale à laquelle peuvent prétendre les personnels, en exclut de facto la quasi-totalité de ceux-ci
- x Le statut de directeur supérieur hiérarchique rejeté massivement par les personnels revient sur le devant de la scène (un projet de loi est déposé)
- x La territorialisation de l'école de la république placée sous la coupe des collectivités devient une réalité concrète – l'autonomie est poussée jusqu'aux conditions sanitaires
- x Le transfert d'une partie des enseignements (culturels et sportifs) est avancé comme une solution nouvelle à pérenniser – certains enseignements comme l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicale sont menacés de disparition
- x L'enseignement à distance, au temps de travail 24/24 et excluant de fait une grande partie des familles, est présenté comme innovant et à poursuivre après la crise, un projet de loi est même déposé pour le rendre obligatoire.

Dans le même temps, Madame la Rectrice, vous n'avez pas respecté vos obligations de protection à l'égard de vos personnels :

- x Vous persistez à transformer les CHSCT en instance d'information, en bloquant son fonctionnement, anticipant leur suppression programmée
- x Vous n'appliquez pas la législation du travail en termes d'équipements de protection individuelle, les masques en particulier, les tests ne sont pas faits, les conditions de reprises de l'école sont indignes.

Alors que les personnels doivent assurer l'accueil des élèves par groupes de 15, les instances administratives continuent à se tenir en distanciel – sans les suppléants.

Force est aussi de constater que les manifestations demeurent interdites, alors même que d'autres réunions, en particulier de type religieuse, elles, sont autorisées.

On voudrait museler toute contestation sociale, en tentant de bloquer l'action syndicale, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. L'État d'urgence sanitaire n'a de sanitaire que le nom et la situation jette une lumière crue sur la réalité de la politique menée par le gouvernement et déclinée dans notre ministère et notre académie, contre l'immense majorité des personnels.

Sommes-nous encore en démocratie quand l'État organise de tels comportements ? La FNEC FP-FO avec sa confédération, la CGT-FORCE OUVRIÈRE qui l'a rappelé lors de sa commission exécutive confédérale, exige la fin de l'état d'urgence et l'abandon des ordonnances notamment sur le droit du travail en matière de congés et de temps de



Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle**

**Académie de Poitiers**

---

travail, elle exige le respect du secret médical remis en cause par la mise en place des « Brigades COVID », elle demande le respect des statuts et des droits des agents.

Compte tenu de la situation décrite dans cette déclaration, nous proposons un avis et nous demandons un vote :

**Avis FO :** « Le CHSCT académique demande qu'il ne soit pas donné suite à la proposition de loi de la députée Frédérique MEUNIER visant à rendre obligatoire l'enseignement numérique distanciel dans les lycées, collèges et écoles élémentaires. »

Madame la Présidente, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce comité, je vous remercie de votre attention.